



**Déclaration intersyndicale CFDT-VNF / FO / CGT préalable au Conseil
d'administration du 26 novembre 2015
à propos du projet stratégique 2015-2020**

Mesdames, messieurs,

L'examen du projet stratégique 2015-2020 et du budget 2016 qui en serait la première déclinaison ne saurait être un acte ordinaire de gestion pour un organe délibératif comme le nôtre. Cet examen suppose que tous les administrateurs (et pas seulement ceux représentant les tutelles !) aient eu connaissance des dossiers dans un délai suffisant pour permettre un examen approfondi.

A cet égard, la simple mise à disposition de centaines de pages de rapports sur une plate-forme dématérialisée huit jours avant un Conseil est totalement inacceptable; c'est même une marque de défiance voire de mépris envers les représentants élus que nous sommes et donc pour les agents qui nous ont élu.

A l'occasion du Conseil d'administration du 13 mars dernier, le Directeur général a été mandaté pour négocier et soumettre à la concertation le plan stratégique 2015-2020 de l'établissement. Ce projet, préalable nécessaire à la négociation d'un contrat d'objectif et de performance avec les tutelles devait prendre appui sur l'adhésion des usagers, personnels et territoires concertés.

La présentation aujourd'hui d'un projet dépourvu d'annexe budgétaire pluriannuelle est pour nous inacceptable. Il est impossible d'estimer la soutenabilité des engagements pris, pas plus que la justesse des niveaux de service possible pour les territoires et les usagers.

A cet égard, la présentation ce jour du projet de budget 2016 vient malheureusement confirmer nos inquiétudes, et démontre si besoin que ce projet stratégique est en fait un plan pluriannuel d'austérité.

Ainsi, ce projet prévoit l'abandon à court terme du petit gabarit, qui sera privé des investissements nécessaires au maintien de sa pérennité, avec en première phase la fermeture de plus de 500 Kms de voies navigables, ce qui entraînera entre autre des pertes de continuité sur le réseau. A cet égard, le déclassement du canal de la Marne au Rhin (branche ouest) aura un impact significatif sur la navigation dans ce secteur.

Enfin ce projet n'apporte aucune réponse aux enjeux de recrutements de l'établissement pour les années à venir, (de l'ordre de 1000 départs à la retraite à l'horizon du plan), et les seules réponses envisagées consistent à développer l'emploi précaire de toute nature : CDD publics, CDD privés,

vacataires, saisonniers, alors que c'est dès maintenant que des recrutements à grandes échelles doivent être lancés. Nous ne pouvons que condamner de telles orientations.

Tout est fait pour définir une stratégie par rapport à l'état existant des usages et du réseau et delà en déduire les budgets. Pour autant, c'est la stratégie de développement qui devrait définir les orientations budgétaires que VNF devrait négocier avec l'Etat dans le futur COP.

Par ailleurs, au regard du mandat voté en mars dernier visant à organiser une concertation préalable au vote de cette assemblée, **nous demandons que la concertation soit poursuivie et complétée par une présentation aux différentes commissions territoriales de VNF** conformément à l'article D4312-21 du Code des transports selon lequel « *Les commissions territoriales des voies navigables assistent le président du conseil d'administration et le directeur général dans l'exercice de leurs missions et donnent leur avis sur toute question qu'ils leur soumettent. Elles peuvent notamment être consultées sur les péages, droits fixes et redevances domaniales, les priorités d'investissements, les schémas de développement et les conditions d'exploitation du réseau [...] Elles se réunissent au moins une fois par an.* » Seule la commission territoriale « Rhône-Alpes-PACA » a été consultée. La concertation n'étant pas achevée, le Conseil ne peut délibérer de manière éclairée.

M.Robillard, représentant le ministre chargé des collectivités territoriales et plus encore M.Patria et Mme Corompt, administrateurs représentants les commissions territoriales de VNF ne pourront que souscrire au caractère incomplet du processus de concertation et ne pourront nous apporter ainsi l'éclairage des membres de ces commissions qui représentent l'ensemble des intérêts liés au domaine public fluvial (élus locaux, usagers navigants ou non, les agents et associations de pêche, industriels, associations environnementales etc...) sur les orientations restrictives qui découleront de l'application du projet stratégique et de la baisse de niveau de service qui l'accompagne (réductions des mouillages, des moyens de maintenance sur la majeure partie du réseau secondaire alors qu'il est souvent le dernier vecteur de développement d'activité et d'emploi)

Nous demandons conformément au mandat donné au Président et au directeur général en mars dernier que la concertation se poursuive sur le projet stratégique de VNF dans le respect des statuts de VNF par une présentation aux différentes commissions territoriales de VNF conformément à l'article D4312-21 du Code des transports

Nous demandons en parallèle de celle-ci dans le cadre de notre devoir d'alerte que le comité d'Audit du Conseil d'administration, assisté d'un cabinet externe, examine la durabilité des missions confiées à VNF aux regards des budgets dont il dispose.

Dans cette attente, l'adoption du projet stratégique de VNF ne saurait être effective, le conseil ne disposant pas à nos yeux de la nécessaire visibilité.

En tout état de cause, si malgré nos alertes, ce projet restait soumis à délibération du CA de ce jour, nous ne pourrions que voter contre



Déclaration intersyndicale Cfdt-VNF / FO / CGT préalable au Conseil d'administration du 26 novembre 2015

à propos du projet de budget 2016

Mesdames, messieurs,

Le vote d'un budget marque l'adhésion à une politique. Au cas présent et comme l'an passé, nous n'adhérerons pas aux orientations budgétaires proposées qui ne sont que la déclinaison d'un projet stratégique poursuivant le renoncement de la Nation aux ambitions qu'étaient censées porter VNF pour les territoires, l'emploi et le service public du report modal de marchandises.

Déjà l'an passé, rejoint en cela par d'autres administrateurs, nous avons dénoncé la baisse du budget d'investissement de VNF passé de 197 millions à 172 millions. En tant que professionnels avisés de la voie d'eau, nous avons attiré l'attention de tous sur le fait que cette baisse était incompatible avec l'état structurel du réseau et qu'il mettait en péril la sécurité de nos infrastructures. **Le plan de relance de 20 millions adopté par le Conseil d'administration de VNF mi 2015 n'a fait que conforter notre analyse de la situation, puisque l'intégralité des opérations financées était des opérations liées à la sécurité du réseau vis-à-vis des personnes et des biens et non à des opérations de développement.** Les représentants du personnel et d'autres administrateurs avaient voté contre ce budget considérant que le caractère exceptionnel de cet abondement budgétaire ne correspondait pas à la permanence des besoins de sécurité auxquels l'établissement a besoin de faire face.

C'est donc sans surprise que nous voterons contre la proposition de budget 2016 qui nous est présentée.

Ainsi nous ne pouvons adhérer à l'idée:

- d'une **nouvelle réduction des capacités d'investissement de VNF à 152 millions** (limitées de surcroît au gré de changement de méthodes comptables à 146 millions en crédits de paiement). L'établissement ne dispose ainsi plus des capacités à faire face à la sécurité des usagers et des populations bordées par la voie d'eau (dans une interview d'octobre dernier à la revue NPI, le directeur général indiquait un besoin de 250 millions d'euros/an pour faire face aux besoins structurels du réseau !). **Ce niveau d'investissement n'est absolument pas en lien avec l'exécution des Contrats de Plan Etat-Régions signés en 2015 ;**

- d'un **nouveau plafonnement inique de la Taxe Hydraulique de VNF à 132,8 millions d'euros, alors que l'établissement assurera une perception 2016 de 147 millions d'euros.** M. le président, par ailleurs Député, une telle ponction de plus de 14 millions par l'Etat en 2016 sur le budget de VNF (elle était de 12 millions en 2015) ne vous interpelle pas?
- **d'une nouvelle baisse de la subvention pour charge de service public de l'Etat. Inscrite au budget 2015 à 251 millions contre 256 millions en 2014, elle n'a finalement été versée à VNF qu'à hauteur de 245 millions et ne le sera donc en 2016 que pour 244 millions :** c'est-à-dire en dessous de la réalité du coût de transfert de charge découlant de l'intégration au sein de VNF des services de navigation. En clair, cela veut dire qu'il appartient à VNF, sur ses recettes de fonctionnement courantes de faire face à la réalité des coûts découlant de la création de l'EPA ;
- **d'une nouvelle baisse des effectifs au sein de VNF, et pire encore à la précarisation de l'emploi dans les services publics ou à la paupérisation des salaires des personnels en place.** Ainsi, le plafond d'emploi 2016 serait de 4542 ETPT sous plafond contre 4626 autorisés en 2015, soit une nouvelle baisse de 2% qui prolonge une décennie entière de baisses d'effectifs (le 1^{er} janvier 2013, à la date de création de VNF nous étions 4703 comme le rappelle le projet stratégique). Le recours aux CDD et saisonniers devient un élément structurant de la politique de l'emploi à VNF qui découle du caractère même de l'exploitation saisonnière du réseau annoncé par le projet stratégique. Est-ce l'emploi de demain dans la fonction publique aux yeux du ministre du budget ?

Par ailleurs, **nous estimons ne pas avoir suffisamment de lisibilité sur le budget concernant Seine nord.** Ainsi, celui-ci est affiché en dépenses de fonctionnement à 38 millions d'euros dont 34,9 millions de reversement à l'Union européenne et à la future société de projet sans plus de détails dans le rapport. Il importe que le CA de VNF puisse vérifier que le financement du projet Seine nord n'est pas supporté par le budget général de VNF. En outre, **le rapport fourni à l'appui de la délibération budgétaire est pour le moins obscur sur le devenir des personnels** puisqu'il évoque de simples dépenses à hauteur de 2 millions « *correspondant à des dépenses effectuées dans le cadre de conventions entre VNF et la société de projet* » remboursées à VNF à hauteur de 1,9 millions et un remboursement attendu de 1,6 millions « *au titre des personnels mis à disposition de la société de projet* » sans que l'on sache combien d'ETP restent à charge de VNF (la masse salariale et dans quelles conditions une partie du personnel serait pris en charge par ladite société. **Le devenir des personnels de VNF œuvrant à Seine Nord mérite des explications.**

Voilà les raisons principales pour lesquelles nous voterons contre le projet de budget 2016.

Nous demandons, dans le cadre de notre devoir d'alerte, que le comité d'Audit du Conseil d'administration, assisté d'un cabinet externe choisi en commission des marchés du Conseil, examine la durabilité des missions confiées à VNF aux regards des budgets dont il dispose.

Nous appelons une nouvelle fois les administrateurs à assumer la responsabilité du mandat qui leur est confié en s'abstenant ou en votant contre les orientations affichées.